

# Genève et Région



PASCAL FRAUTSCH

## IL VIT DANS UN ZOO DE BOIS

**ART** Le sculpteur qui a réalisé le castor dérobé au quai du Seujet parle de ses œuvres exécutées à la tronçonneuse. Page 21



**DR TRADITION** Lancez-vous dans la cueillette magique de la Saint-Jean. Page 25

# Selon les jurés, Cécile B. n'a pas tué par passion

■ La Cour d'assises a reconnu l'accusée coupable de meurtre. Elle risque entre 5 et 20 ans de prison. ■ Elle a participé à la relation destructrice avec Edouard Stern. La peine sera prononcée ce soir.

CATHERINE FOCAS

**C**écile B. a été reconnue coupable de meurtre, hier, par la Cour d'assises. La peine sera fixée aujourd'hui. Le jury a écarté le crime par passion. Il a constaté que l'accusée a «participé à la relation destructrice» avec Edouard Stern. Elle n'a pas écouté ses amis et son compagnon qui lui conseillaient d'y mettre fin. Elle n'a pas cherché sérieusement une aide psychologique. Enfin, elle n'a pas fait appel à la police lorsqu'elle se sentait harcelée et menacée par son amant.

Après chaque rupture, «Cécile B. a cédé à ses avances parce qu'elle l'aimait et désirait reprendre la relation». Elle n'a pas hésité à jouer un rôle actif dans la liaison en prenant elle-même contact avec les autres femmes qu'Edouard Stern fréquentait.

### La phrase gâchette

Ce dernier avait donné des signes, avant le drame du 28 février 2005, de sa volonté de rompre. Il lui avait notamment indiqué que lorsqu'il tentait un procès à quelqu'un, il cessait d'aimer cette personne et de la voir. Mais Cécile B. n'a pas voulu comprendre. Elle s'est réfugiée dans le déni.

Les douze jurés ont expliqué dans leur jugement que c'est «par son propre comportement qu'elle a amené Edouard Stern à prononcer la phrase gâchette: *Un million de dollars, c'est cher payé pour une pute.*»

Le jury ne met pas en doute la sincérité de l'amour qu'elle portait à son amant: elle voulait se marier avec lui. Elle lui avait



Cour d'assises. De gauche à droite: deux des enfants d'Edouard Stern, Cécile B., puis l'ex-épouse du banquier. (CROQUIS: PATRICK TONDEUX/17 JUIN 2009)

promis de restituer le million de dollars qui représentait à ses yeux «un gage d'amour». Mais comme le banquier ne l'avait pas versé à la date fixée, le million avait perdu «sa valeur symbolique». Il ne restait plus que la valeur matérielle. Du coup, elle ne voulait plus le rendre, ce qui a provoqué la

réaction d'Edouard Stern. Cécile B. n'est pas excusable, au sens passionnel du terme, parce qu'elle a partiellement causé la situation dramatique dans laquelle elle s'est trouvée.

Par ailleurs, la rupture que lui signifiait le banquier, même si elle aurait été très difficile à vivre, ne justifiait pas une fin aussi tragique. La prévenue aurait pu trouver une autre solution, crier, s'effondrer, partir. «Mais prendre une arme et donner la mort ne peut être la seule issue.» Il lui a fallu plusieurs secondes pour chercher le revolver dans le dressing-room et tirer quatre balles sur sa victime. A aucun moment, elle ne s'est ravisée.

### Cynique et manipulatrice

Après le crime, elle n'a pas appelé les secours, mais fait disparaître les preuves. Un de ses premiers gestes a été de téléphoner à son avocat et à son banquier. Puis elle a menti de «façon éhontée» à la police et à ses amis. Ce comportement «ré-

fléchi, cynique et manipulateur» n'est pas celui qu'on attend d'une femme qui se trouve dans un profond désarroi.

### Relation tumultueuse

Le jury ne doute pas que de manière générale, dans le cadre de sa «relation tumultueuse» avec Edouard Stern, elle se trouvait dans le désarroi. Puisqu'il faisait alterner l'amour et le mépris, l'absence d'égards, la cruauté et la tendresse. Cécile B. vivait dans un état de confusion et de dépression. Le soir du meurtre, elle a été effondrée en réalisant que leur relation allait prendre fin et, comme l'a dit l'expert psychiatre, elle a été envahie par la haine. Mais elle a participé à tout ce processus, raison pour laquelle le meurtre passionnel ne peut pas être retenu.

Le jury a estimé, suivant l'expertise psychiatrique, que la responsabilité de Cécile B. était légèrement diminuée.

Pour le meurtre d'Edouard Stern, elle risque entre cinq et

vingt ans de réclusion. Les plaidoiries sur la peine auront lieu ce matin. Cette dernière devrait être prononcée dans la soirée.

[www.tdg.ch](http://www.tdg.ch)  
Voir notre dossier:  
«Cécile B. aux Assises»

### PUBLICITÉ

TRIBUNE DE GENÈVE [www.tdg.ch](http://www.tdg.ch) partenaire média officiel

**LAKE PARADE**

**SAMEDI 04.07.2009**

14H MEETING POINT  
AVENUE DE FRANCE

16H LAKE PARADE  
20LOVE MOBILES

20H LAKE SENSATION  
BABY PLAGES - FREE OPEN-AIR  
6 STAGES - 15 DANCE FLOORS

AFTER OFFICIELLE  
TRAVAILLEZ VOS ANIMATIONS  
10 MINUTES

FINAL ACT VENDREDI  
10 HEURES  
DE 8 22H

[WWW.LAKEPARADE.CH](http://WWW.LAKEPARADE.CH)

## «Pardons Madame Stern, dites-le à vos enfants»

**Hier matin**, avant les délibérations du jury, Cécile B. a dit ces quelques mots: «Je veux d'abord vous demander pardon de tout mon cœur. Si Edouard avait été aimé par son papa, il n'aurait pas eu en lui ce trou béant que j'aurais aimé combler et que personne n'a jamais pu combler. J'aurais aimé qu'on entende plus de mots d'amour durant ce procès, et pas d'autres mots.»

Se tournant vers le procureur général, Daniel Zappelli, elle déclare: «Monsieur le Procureur, je ne suis pas une voleuse.» Puis, s'adressant à Me Marc Bonnant, avocat de la

partie civile: «En vous regardant droit dans les yeux, Me Bonnant, je ne suis pas vénéreuse, j'ai été amoureuse d'un homme et je le serai pour l'éternité.»

A l'intention de la demi-sœur d'Edouard Stern, Fabienne Servan-Schreiber: «Je vous demande pardon de tout mon cœur. Je n'ai pas voulu tuer votre frère.» Elle poursuit: «Pardons aussi à Mme Stern, je ferai et je dirai ce que vous voulez, je ne porterai jamais atteinte à la mémoire d'Edouard, dites-le à vos enfants, vraiment pardon.» (cf)

**«Prendre une arme et donner la mort ne peut être la seule issue»**

LE JURY